



Publié le 20/07/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 16 juillet 2020**

**Délibération n° 2020-055**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE**  
**AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 45**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4**

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Hélène DELNESTE à Thomas DOVICH, Maria GARIBAL à Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie RECALDE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal et dans le prolongement de la délibération du 10 juillet 2020 déterminant le nombre de membres, il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, cette élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.

Il est donc proposé de procéder à l'élection des 7 membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R 123-8,

**Considérant** la délibération n° 2020-026 du 10 juillet 2020 déterminant le nombre des membres,

**ENTENDU** le rapport de présentation et les candidatures proposées,

**DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE** : de proclamer élus pour représenter la Ville au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI :

- Madame CASSOU-SCHOTTE
- Madame CHAUSSOY
- Madame MARCHES
- Monsieur ARFEUILLE
- Madame BOUVIER
- Monsieur ERTEKIN
- Madame DELUC.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 16 juillet 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 17 juillet 2020.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*